

retien devenu mémorable par les affirmations et les désaveux qu'il a tour-à-tour fait naître, et par les conséquences opposées que les partis en ont tirées. La Fayette débuta par un éloge complet de la constitution des États-Unis, auquel le duc acquiesça sans restriction, mais en contestant son applicabilité à la France, dans l'état des esprits. « Ce qui convient au peuple français, répliqua le général, c'est un trône populaire entouré d'institutions républicaines, tout-à-fait républicaines. Le prince ayant répondu qu'il l'entendait ainsi, La Fayette insinua que la constitution de 1791 satisfaisait à toutes les exigences démocratiques. « Ce n'est pas la mienne, objecta l'auguste interlocuteur ; il est impossible de marcher avec une seule Chambre. » Telle fut sommairement cette conférence, publiée avec enthousiasme par La Fayette lui-même comme le point de départ et la règle de principes du nouveau gouvernement. Son véritable caractère paraît facile à apprécier. Elle offre de part et d'autre une certaine expansion de sentiments démocratiques, mais rien qui ressemble à un programme sérieusement débattu. Tout annonce donc que le héros des Deux-Mondes fut, en cette circonstance comme en tant d'autres, la dupe d'une illusion légèrement conçue, habilement entretenue, mais qui fut prompte à se dissiper.

Le nouveau lieutenant-général ordonna la reprise des couleurs nationales, convoqua les Chambres pour le 3 août, et composa un ministère provisoire de MM. Dupont de l'Eure, le maréchal Jourdan, le général Gérard, le baron Louis, Guizot, Bignon et Tupinier. M. Pasquier fut appelé à la présidence de la Chambre des pairs, dignité qu'il a conservée pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe.

Cependant, Charles X, retiré à Rambouillet, où la Dauphine l'avait rejoint à travers mille périls, ne perdait pas tout espoir de raffermir, soit par la force des armes, soit par la voie des négociations, sa couronne chancelante. Mais la